

Référence	<p>L'an deux mil vingt et un, le vingt et un du mois de septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni exceptionnellement au sein de la nouvelle salle polyvalente pendant le temps des travaux du Centre-ville et avec public muni du pass sanitaire, afin de respecter les contraintes liées au risque COVID-19, sous la présidence de Monsieur Olivier TURPIN, Maire, suite à la convocation qui lui a été faite et dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie provisoire conformément à la Loi.</p> <p><u>Présents</u> : Olivier TURPIN, Maire – Mélanie DAZIN-DESLANDES, Thierry MASQUELIER, Hélène HEROGUER, Philippe SIMOENS, Adjoint – Audrey VANHERSECKE, Thibault TISON, Alexia GAILLET, Sabrina WATRELOT, Valère CARETTE, Hélène HAVRET, Aimé DUQUENNE, Isabelle DESCAMPS, Jacques DURIEU, Conseillers municipaux.</p> <p><u>Excusé</u> : Jean-Claude HAUTCOEUR, qui donne pouvoir à Mélanie DAZIN-DESLANDES</p> <p><u>A été nommée secrétaire de séance</u> : Mélanie DAZIN-DESLANDES</p> <p>COMPTE-RENDU N°CR5/2021 DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 SEPTEMBRE 2021</p>
CR5/2021	
Objet de la délibération	
Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 21 septembre 2021	
Membres du Conseil Municipal	
En exercice : 15 Présents : 14	
Date de la convocation	
16 septembre 2021	

Après approbation à l'unanimité de la **délibération municipale n°2021/40 portant procès-verbal de la séance précédente en date du 20 juillet 2021**, le Conseil Municipal passe à l'ordre du jour.

DÉLIBÉRATION N°2021 - 41 – ADMINISTRATION GÉNÉRALE – MISE EN ŒUVRE DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL SUR LA PROTECTION DES DONNÉES (R.G.P.D.) – MUTUALISATION MÉTROPOLITAINE – APPROBATION DE LA CHARTE DES USAGES NUMÉRIQUES ET DE LA PROTECTION DES DONNÉES DE LA COMMUNE.

Le Conseil Municipal adopte la délibération par : 15 voix pour – 0 voix contre – 0 abstention.

DÉLIBÉRATION N°2021 - 42 – AFFAIRES SCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES – RESTAURATION SCOLAIRE – APPROBATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR.

Le Conseil Municipal adopte la délibération par : 14 voix pour – 1 voix contre (Jacques DURIEU) – 0 abstention.

DÉLIBÉRATION N°2021 - 43 – ASSOCIATIONS – ASSOCIATION « CULTURE(S) À GRUSON » – CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS ENTRE L'ASSOCIATION ET LA VILLE – APPROBATION.

Le Conseil Municipal adopte la délibération par : 11 voix pour – 2 voix contre (Aimé DUQUENNE, Isabelle DESCAMPS) – 1 abstention (Jacques DURIEU) – 1 ne prend pas part au vote (Valère CARETTE).

DÉLIBÉRATION N°2021 - 44 – ASSOCIATIONS – ASSOCIATION « CULTURE(S) À GRUSON » – DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS MUNICIPAUX.

Le Conseil Municipal élit par 12 voix Madame Hélène HEROGUER.

DÉLIBÉRATION N°2021 - 45 – ASSOCIATIONS – ESPACE CULTUREL MUNICIPAL – CONTRAT D'OBJECTIFS ENTRE LE DÉPARTEMENT DU NORD ET LA VILLE – APPROBATION.

Le Conseil Municipal adopte la délibération par : 12 voix pour – 3 voix contre (Aimé DUQUENNE, Isabelle DESCAMPS, Jacques DURIEU) – 0 abstention.

DÉLIBÉRATION N°2021 - 46 – FINANCES/BUDGET – TAXE FONCIÈRE SUR LES PROPRIÉTÉS BÂTIES – LIMITATION DE L'ÉXONÉRATION DE DEUX ANS EN FAVEUR DES CONSTRUCTIONS NOUVELLES Â USAGE D'HABITATION.

Le Conseil Municipal adopte la délibération par : 12 voix pour – 3 voix contre (Aimé DUQUENNE, Isabelle DESCAMPS, Jacques DURIEU) – 0 abstention.

Monsieur le Maire lève la séance à 20 heures 00

Ainsi fait et délibéré en séance publique, les an, mois et jour susdits. Pour copie conforme,

Le Maire

Olivier TURPIN

